

APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 16 DECEMBRE 2021

CRISE SANITAIRE : DES MOYENS POUR ÉVITER UNE NOUVELLE FERMETURE

Alors que l'épidémie de Covid s'accélère une nouvelle fois et que les contaminations et les hospitalisations augmentent, cette nouvelle « vague » fait peser des risques sur l'enseignement supérieur.

Les différentes périodes de fermeture des campus universitaires depuis mars 2020, de même que les périodes de cours en demi-jauge, en enseignement hybride et/ou dégradé, ont altéré la santé des étudiant·es et des personnels. La santé psychique des jeunes, déjà affectée par l'épidémie, a fortement pâti de l'isolement social et des difficultés d'apprentissage liées à la fermeture des campus et à la numérisation des enseignements. Il faut tout faire pour éviter une nouvelle fermeture dont les conséquences seraient désastreuses.

Or, alors que les organisations syndicales le demandent depuis 2020, rien ou presque n'a été fait pour améliorer la sécurité sanitaire sur les campus. Les locaux sans ouvrants fonctionnels et sans ventilation sont légion. Les capteurs de CO2 sont en nombre très insuffisants, de même que les purificateurs d'air nécessaires à l'aération des salles et amphithéâtres non ventilés. Le sous-encadrement chronique des universités oblige à faire cours dans des salles et des amphis surchargés dont l'air, faute d'équipements, ne peut souvent être renouvelé. Pire encore, le ministère, pour tenter de masquer son incurie, prétend que les capteurs de CO2 ne sont pas si efficaces que cela... sans proposer de solution crédible !

Le SNESUP-FSU défend au contraire des mesures urgentes pour freiner l'épidémie et préserver la continuité de l'enseignement supérieur. En sus de l'installation de capteurs de CO2 et purificateurs d'air, la vaccination (y compris les rappels) des étudiant·es et des personnels doit être facilitée, notamment en ouvrant des centres de vaccination sur les campus au plus proche des usagers. La médecine préventive, la médecine générale, la psychiatrie de l'accompagnement psychologique dans les universités doivent être développées. Les distributions d'auto-tests et de masques FFP2 sont nécessaires. Le SNESUP-FSU réclame également le retour à la gratuité des tests Covid pour éviter la dissémination silencieuse de l'épidémie. Il appelle les établissements à réunir le CHSCT dès le début du mois de janvier 2022.

La situation sanitaire nécessite de l'anticipation, de façon à préserver à la fois la protection de la santé de toutes et tous et la garantie du droit aux études. Cela impose qu'un budget spécifique alloué aux universités soit dégagé en urgence et implique un soutien de l'État à l'Hôpital public et non des fermetures de lits, tout comme elle implique un soutien fort à la recherche et à l'université publiques. ■

REPYRAMIDAGE MCF/PU : UN PROCÉDÉ OPAQUE ET EN DEÇÀ DES BESOINS

Concernant la répartition des promotions entre les établissements, le ministère tente de faire croire que le nombre de promotions attribuées à chaque établissement prend en compte le "retard par rapport à la moyenne cible" de chaque section CNU et la distribution des postes de MCF par section dans chaque établissement. Faute d'avoir obtenu le mode de calcul utilisé, les résultats apparaissent pour le moins opaques. 8 universités ont déjà plus de 40 % de PU pour moins de 60 % de MCF et pourtant le MESRI leur accorde 102 repyramidages alors que dans le même temps 23 universités qui ont moins 30 % de PU et plus de 70 % de MCF ne disposent que de 89 repyramidages.

Comment comprendre que pour 13 universités qui comptent moins de 27 % de PU femmes les notifications de repyramidages soient en dessous de la moyenne nationale des universités.

Si le SNESUP-FSU revendique le rééquilibrage MCF/PU et la promotion des MCF HDR qualifié·es PU, il s'oppose aux modalités de ce dispositif, largement insuffisant au regard des viviers, et porte des alternatives dans lesquelles le CNU prend toute sa place.

Dans un contexte de sous-encadrement et de sous-financement chronique des établissements, le SNESUP-FSU alerte par ailleurs sur le risque que nombre d'établissements n'utilisent pas la totalité de leur contingent de promotions de grade des enseignant-es-chercheur-es (EC). Il rappelle que le recrutement massif d'enseignant-es et d'enseignant-es-chercheur-es est urgent et que les promotions ne peuvent se faire au détriment de ce recrutement.

Le SNESUP-FSU exige que le mode de calcul de détermination du nombre de postes par établissement soit rendu public et que le repyramidage bénéficie aux établissements déficitaires et en particulier rééquilibre le pourcentage de femmes parmi les PU.

Voir communiqué de presse sur le sujet ici : <https://www.snesup.fr/article/repyramidage-mcf-pu-fait-du-prince-et-foire-dempoigne-communique-de-presse-du-snesup-fsu-du-8-decembre-2021> ■

PRÉSIDENTE DU CNRS : POUR UN DÉBAT PUBLIC SUR LA POLITIQUE DE RECHERCHE

Le mandat d'Antoine Petit à la présidence du CNRS arrive à son terme fin janvier. Dans ce cadre, le SNESUP-FSU appelle à un changement de politique à la tête du CNRS.

Situation inédite dans l'histoire de cette institution dont le/la président·e est nommé·e par le Président de la République sur proposition du gouvernement, à cette heure deux candidats se sont publiquement fait connaître : Antoine Petit ainsi qu'Olivier Coutard (voir profession de foi [ici](#)).

Le processus engagé a permis de mettre en lumière les attentes de la communauté. Dans ce contexte singulier, le SNESUP-FSU estime essentiel qu'il aille à son terme en permettant l'audition par les commissions des affaires culturelles de l'assemblée nationale et du sénat des deux candidats en lice déclarés, mais aussi de celles ou ceux qui ne se seraient pas fait connaître. **Pour le SNESUP-FSU, ce choix marquerait un tournant vers plus de transparence dans un processus marqué par l'opacité.** ■

CNU : S'OPPOSER AUX DÉRIVES CLIENTÉLISTES

D'après certains propos tenus par la DGRH du MESRI, l'avancement de grade au niveau national, géré par le CNU, cesserait dès la session 2023 au profit d'une attribution exclusivement locale. Si cette intention se confirmait, elle constituerait une nouvelle attaque majeure aux prérogatives du CNU, déjà par ailleurs largement fragilisées par la LPR.

Comme la CP-CNU, le SNESUP-FSU appelle la Ministre à clarifier les propos de la DGRH et à "renoncer explicitement à la suppression des contingents nationaux disciplinaires d'avancement". Il rappelle l'attachement de la communauté à cette procédure nationale pour les promotions qui permet en particulier d'éviter le clientélisme.

Il appelle les collègues à voter et faire voter des motions dans les différentes instances et laboratoires pour défendre le CNU. ■

HCERES : UNE ÉVALUATION TOUJOURS PLUS DÉCONNECTÉE DES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Le référentiel d'évaluation pour la vague C, en rupture radicale avec les pratiques en vigueur jusqu'alors, a été rendu public alors même que la communauté n'a pas été consultée sur le sujet. Suite à une demande de nos élu·es au CNESER, Thierry Coulhon, le président du HCERES viendra finalement y présenter ce référentiel en janvier alors même qu'il est déjà publié en ligne et "prêt à l'emploi". Au-delà de cette dérive autoritaire, ce nouveau référentiel, imposé en dernière minute sans discussion, crée une surcharge de travail énorme pour les collègues des équipes engagées dans la vague C.

Le SNESUP-FSU appelle ses représentant-es à suspendre leur participation aux travaux du HCERES tant que des garanties n'auront pas été données concernant le maintien des visites sur site et l'abandon des visites en visio-conférence, la poursuite de l'évaluation par les pairs et l'abandon de ce nouveau référentiel. Il interpellera le président du HCERES en ce sens lors de sa présentation devant le CNESER de janvier. ■